

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1070

1^{er} juin 2006

SOMMAIRE

Arman Amberley, S.à r.l., Luxembourg	51313	Participia, S.à r.l., Luxembourg	51319
Belux Immo S.A., Luxembourg	51351	Parts Holdings, S.à r.l., Luxembourg	51350
East Grove, S.à r.l., Luxembourg	51351	Phoenix II Mixed K, S.à r.l., Luxembourg	51350
Ets Wantz S.A., Nagem	51348	Primesport, S.à r.l., Luxembourg	51348
Ets Wantz S.A., Nagem	51348	R Capital, S.à r.l., Luxembourg	51334
Europrop Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51314	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51314
Ferotron S.A., Betzdorf	51349	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51318
Financière Immobilière de Développement S.A., Luxembourg	51351	Vumysa S.A., Luxembourg	51360
H.C.T. Lux S.A., Lentzweiler	51319	Woodcote Capital, S.à r.l., Luxembourg	51352
H.C.T. Lux S.A., Lentzweiler	51319	WPP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51322
Investment Synergy S.A., Luxembourg	51318	WPP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51327
KPI Residential Property 12, S.à r.l., Luxembourg	51341	Xanthos S.A.H., Luxembourg	51327
Lecando Benelux S.A., Steinsel	51348	Yatagan Holding S.A., Luxembourg	51352
Lecando Benelux S.A., Steinsel	51349	Zandoli Holding S.A., Luxembourg	51360
Miwa Real Estates S.C.I., Luxembourg	51351		
Papiba, S.à r.l., Luxembourg	51350		

ARMAN AMBERLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 92.794.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 27 février 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 27 février 2006, les actionnaires ont transféré la totalité de leurs parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. a transféré 250 parts dans la Société à LA JOLLA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- DIESEL LIMITED a transféré 250 parts dans la Société à LA JOLLA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société ARMAN AMBERLEY, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- LA JOLLA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. avec 500 parts sociales.

Luxembourg, le 27 février 2006.

M. van Krimpen

Gérant et mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022164//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

EUROPROP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.519.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 21 février 2006

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jean-Christophe Caron-Telders de son mandat de gérant.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Antoine Lam-Chok, Finance Controller, demeurant 18 Gilbert Street, Cavendish Buildings, GB-W1K 5HH Londres.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021780/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 2,883,680.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 109.806.

—

In the year two thousand six, on the third of March.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg B 109.806, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated 29 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1386 of 14 December 2005, the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 13 December 2005, not yet published and which corporate capital is set at GBP 2,883,680.- (two million eight hundred and eighty-three thousand six hundred and eighty Sterling Pounds).

The meeting begins at four thirty p.m., Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Nathalie Jacquemart, lawyer, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the 144,184 (one hundred and forty-four thousand one hundred and eighty-four) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities, the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 170,180.- (one hundred and seventy thousand one hundred and eighty Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of GBP 2,883,680.- (two million eight hundred and eighty-three thousand six hundred and eighty Sterling Pounds) to GBP 3,053,860.- (three million and fifty-three thousand eight hundred and sixty Sterling Pounds) by creating and issuing 8,509 (eight thousand five hundred and nine) new shares having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20.- (twenty Sterling Pounds) each, to be subscribed and paid in as follows:

Investor	Class 1 Shares		Class 2 Shares		Class 3 Shares		Class 4 Shares		Total new shares	
	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	67,740	3,387	67,740	3,387	31,960	1,598	2,740	137	170,180	8,509

(2) Acknowledgement that the existing shareholders which do not participate in the share capital increase, declare to renounce to their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

(3) Acknowledgement that after share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.1	21,600	21,600	10,719	352	54,271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.2	3,992	3,992	1,882	162	10,028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.3	2,396	2,396	1,228	-	6,020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (NO.2) LIMITED .	23,612	23,612	11,140	957	59,321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	9,176	9,176	4,329	372	23,053
Total	60,776	60,776	29,298	1,843	152,693

(4) Decision to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital which shall read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital

5.1. The share capital is fixed at GBP 3,053,860.- (three million and fifty-three thousand eight hundred and sixty) represented by 60,776 (sixty thousand seven hundred and seventy-six) Class 1 Shares, 60,776 (sixty thousand seven hundred and seventy-six) Class 2 Shares, 29,298 (twenty-nine thousand two hundred and ninety-eight) Class 3 Shares and 1,843 (one thousand eight hundred and forty-three) Class 4 Shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each (the «Shares»).

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

(5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 170,180.- (one hundred and seventy thousand one hundred and eighty Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of 2,883,680.- (two million eight hundred and eighty-three thousand six hundred and eighty Sterling Pounds) to GBP 3,053,860.- (three million and fifty-three thousand eight hundred and sixty Sterling Pounds) by creating and issuing 8,509 (eight thousand five hundred and nine) new shares (as detailed below) having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20.- (twenty Sterling Pounds) each.

Subscription and payment

AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l., is hereby represented by Mrs Danielle Caviglia by virtue of a proxy given under private seal on March 3, 2006, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Mrs Danielle Caviglia is herself here represented by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a power of substitution given on March 3, 2006 in the prenamed proxy.

AMC CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l. declares to subscribe and pay in as follows:

Investor	Class 1 Shares (GBP)	Class 2 Shares (GBP)	Class 3 Shares (GBP)	Class 4 Shares (GBP)	Total new shares (GBP)
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	67,740	3,387	67,740	3,387	31,960
	1,598	2,740	137	170,180	8,509

These new shares have been fully paid up in cash so that the amount of GBP 170,180.- (one hundred and seventy thousand one hundred and eighty Sterling Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Acknowledgement

The general meeting of the shareholders acknowledges that the existing shareholders which do not participate in the share capital increase hereby declare to renounce to their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

Fiscal Assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 249,128.97 at the current European Central Bank currency rate fixed at GBP 0.6831 against EUR 1.-.

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges that after share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.1	21,600	21,600	10,719	352	54,271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.2	3,992	3,992	1,882	162	10,028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.3	2,396	2,396	1,228	-	6,020

UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (NO.2) LIMITED.	23,612	23,612	11,140	957	59,321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	9,176	9,176	4,329	372	23,053
Total	60,776	60,776	29,298	1,843	152,693

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital which shall read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital

5.1. The share capital is fixed at GBP 3,053,860.- (three million and fifty-three thousand eight hundred and sixty) represented by 60,776 (sixty thousand seven hundred and seventy-six) Class 1 Shares, 60,776 (sixty thousand seven hundred and seventy-six) Class 2 Shares, 29,298 (twenty-nine thousand two hundred and ninety-eight) Class 3 Shares and 1,843 (one thousand eight hundred and forty-three) Class 4 Shares with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each (the «Shares»).

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed at five p.m.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.806, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations Numéro 1386 du 14 décembre 2005. Les Statuts constitutifs ont été amendés pour la dernière fois conformément à un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 13 décembre 2005 non encore publié et le capital social est fixé à GBP 2.883.680,- (deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts livres sterling).

L'assemblée est ouverte à seize heures trente et est présidée par Monsieur Raymond Thill, «maître en droit», avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les Associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 144.184 (cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Décision d'augmenter le capital social de le Société par un montant de GBP 170.180,- (cent soixante-dix mille cent quatre-vingts livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 2.883.680,- (deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts livres sterling) à GBP 3.053.860,- (trois millions cinquante-trois mille huit cent soixante) par l'émission et la création de 8.509 (huit mille cinq cent neuf) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, être souscrit et déposé comme suit:

Investor	Class 1 Shares		Class 2 Shares		Class 3 Shares		Class 4 Shares		Total new shares	
	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	67.740	3.387	67.740	3.387	31.960	1.598	2.740	137	170.180	8.509

(2) Reconnaissance que les associés existants qui ne participent pas à l'augmentation de capital déclarent renoncer à leur droit de souscrire aux nouvelles parts sociales de la Société et de participer à l'augmentation de capital social.

(3) Reconnaissance qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.1	21.600	21.600	10.719	352	54.271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.2	3.992	3.992	1.882	162	10.028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.3	2.396	2.396	1.228	-	6.020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (NO.2) LIMITED .	23.612	23.612	11.140	957	59.321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	9.176	9.176	4.329	372	23.053
Total	60.776	60.776	29.298	1.843	152.693

(4) Décision de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à GBP 3.053.860,- (trois millions cinquante-trois mille huit cent soixante livres sterling) représenté par 60.776 (soixante mille sept cent soixante-seize) parts sociales de Classe 1, 60.776 (soixante mille sept cent soixante-seize) parts sociales de Classe 2, 29.298 (vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de Classe 3 et 1.843 (mille huit cent quarante-trois) parts sociales de Classe 4 ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune (les «Parts Sociales»).

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des Associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi et par les présents Statuts.»

(5) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des Associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 170.180,- (cent soixante-dix mille cent quatre-vingts livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 2.883.680,- (deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts livres sterling) à GBP 3.053.860,- (trois millions cinquante-trois mille huit cent soixante livres sterling) par l'émission et la création de 8.509 (huit mille cinq cent neuf) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

Souscription et paiement

AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l., associé de la Société est ici représentée par Mme Danielle Caviglia en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 3 mars 2006, laquelle, paraphée ne varietur par la personne présente et le sous-signé notaire restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que l'acte auprès des autorités compétentes

Madame Danielle Caviglia est elle-même ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 3 mars 2006 dans la même procuration

AMC CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l. déclare souscrire comme suit:

Investor	Class 1 Shares (GBP)		Class 2 Shares (GBP)		Class 3 Shares (GBP)		Class 4 Shares (GBP)		Total new shares (GBP)	
	No	GBP	No	GBP	No	GBP	No	GBP	No	GBP
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	67.740	3.387	67.740	3.387	31.960	1.598	2.740	137	170.180	8.509

Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de GBP 170.180,- (cent soixante-dix mille cent quatre-vingts livres sterling) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

L'assemblée générale des associés prend acte que les associés existants qui ne participent pas à l'augmentation de capital déclarent renoncer à leur droit de souscrire aux nouvelles parts sociales de la Société et de participer à l'augmentation de capital.

Evaluation Fiscale

Pour les besoins du calcul des obligations fiscales, l'apport est évalué à EUR 249.128,97 au taux de change actuellement fixé par la Banque Centrale Européenne de GBP 0,6831 pour EUR 1,-.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société reconnaît qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
----------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-----------------

STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.1	21.600	21.600	10.719	352	54.271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.2	3.992	3.992	1.882	162	10.028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP NO.3	2.396	2.396	1.228	-	6.020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (NO.2) LIMITED.	23.612	23.612	11.140	957	59.321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO.1), S.à r.l.	9.176	9.176	4.329	372	23.053
Total	60.776	60.776	29.298	1.843	152.693

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est fixé à GBP 3.053.860,- (trois millions cinquante-trois mille huit cent soixante livres sterling) représenté par 60.776 (soixante mille sept cent soixante-seize) parts sociales de Classe 1, 60.776 (soixante mille sept cent soixante-seize) parts sociales de Classe 2, 29.298 (vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de Classe 3 et 1.843 (mille huit cent quarante-trois) parts sociales de Classe 4 ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune (les «Parts Sociales»).

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des Associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3. La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi et par les présents Statuts.»

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Thill, F. Stolz-Page, N. Jacquemart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 61, case 11. – Reçu 2.484,38 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(026164/230/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 109.806.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 296 du 3 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026165/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

INVESTMENT SYNERGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.267.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 février 2006

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021998/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

H.C.T. LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Z.I. de Eselborn-Lentzweiler.
H. R. Luxembourg B 102.983.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 7. März 2005

Es wurde u.a. beschlossen, den Rücktritt des jetzigen Kommissars, THISSEN, KOHNEN & CO. mit Ablauf dieser Versammlung anzunehmen, und Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, mit Berufsadresse in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, zum neuen Kommissar zu ernennen.

Herr Köhnen beendet das Mandat seines Vorgängers, das mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2010 endet. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 16. Februar 2006.

Für H.C.T. LUX S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 17 février 2006, réf. DSO-BN00163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(918166/667/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

H.C.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Z.I. de Eselborn-Lentzweiler.
R. C. Luxembourg B 102.983.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 février 2006, réf. DSO-BN00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, le 21 février 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(918139/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

PARTICIPIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 114.601.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Georges Gretd, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Titre I^{er}.- Nom - Durée - Siège Social - Objet Social

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront membres à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de PARTICIPIA S.à r.l. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg, par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses associés. La Société pourra avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la société est fixé à trente mille euros (30.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (300.-) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par le souscripteur de sorte que le montant de trente mille euros (30.000.-) est à la disposition de la société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Si la Société n'a qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés

Titre III.- Assemblée Générale des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV.- Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne seront pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V.- Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui peut décider (i) de distribuer ce solde au titre de dividendes entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou (iii) à un compte de réserve disponible.

Nonobstant ce qui est visé ci-dessus, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à la condition que:

- les comptes annuels de l'exercice social de l'année qui précède aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

- les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour ne telle distribution.

- Si les dividendes intérimaires versés aux associés excèdent le montant finalement distribué aux associés selon l'assemblée générale annuelle correspondant à l'exercice social, l'excès ne sera pas comptabilisé comme un acompte sur dividende mais constituera une créance de la Société envers les associés.

- Les dispositions ci-dessus sont établies sous réserve du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant de reports effectués dans les précédents exercices sociaux ou de tout réserve distribuable.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cent Euros (1.100.-).

Résolutions de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- 2) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- 3) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, G. Greedt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 février 2006, vol. 360, fol. 90, case 5. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mars 2006.

H. Beck.

(022176/201/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

WPP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 68.213.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213 (the Company). The Company was incorporated on 21 January 1999 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 256 of 19 April 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 December 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

1. WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.206, owner of 16,455,914 shares of the Company having a nominal value of USD 35.- each,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 February 2006;

2. WPP LUXEMBOURG US HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.208, owner of 31,195,265 shares of the Company having a nominal value of USD 35.- each,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 February 2006;

3. WPP CONSULTING LIMITED, a limited liability company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, United Kingdom, owner of 7,664,264 shares of the Company having a nominal value of USD 35.- each,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London on 24 February 2006; and

4. CAPITAL IV LLC, a limited liability company having its place of effective management at 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, London, United Kingdom,

hereby represented by Mr Olivier Wuidar, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London on 24 February 2006.

The parties referred to under items 1. to 3. above are collectively referred to as the Shareholders.

The appearing party referred to under item 4. above intervenes to the present Meeting in order to subscribe the new shares to be issued by the Company.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the 55,315,443 shares of USD 35.- each in the share capital of the Company amounting to USD 1,936,040,505.-;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 371,174,930.- (three hundred seventy-one million one hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty United States Dollars) so as to set the share capital of the Company at USD 2,307,215,435.- (two billion three hundred seven million two hundred fifteen thousand four hundred thirty-five United States Dollars) by way of the issuance of 10,604,998 (ten million six hundred and four thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company having a nominal value of USD 35.- (thirty-five United States Dollars) each, together with share premium.

3. Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 371,174,930.- (three hundred seventy-one million one hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty United States Dollars) so as to set the share capital of the Company at USD 2,307,215,435.- (two billion three hundred seven million two hundred fifteen thousand four hundred thirty-five United States Dollars) by way of the issuance of 10,604,998 (ten million six hundred and four thousand nine hundred ninety-eight) new shares of the Company having a nominal value of USD 35.- (thirty-five United States Dollars) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

CAPITAL IV LLC, above-mentioned, represented as stated above (CAPITAL IV), intervenes to the present deed and hereby declares to (i) subscribe all the 10,604,998 (ten million six hundred and four thousand nine hundred ninety-eight) newly issued shares of the Company having a nominal value of USD 35.- (thirty-five United States Dollars) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the CAPITAL IV Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the CAPITAL IV Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate net amount of USD 1,029,056,133.- (one billion twenty-nine million fifty-six thousand one hundred thirty-three United States Dollars) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of USD 371,174,930.- (three hundred seventy-one million one hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of USD 657,881,203.- (six hundred fifty-seven million eight hundred eighty-one thousand two hundred and three United States Dollars) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Valuation of the CAPITAL IV Assets and Liabilities

The valuation of the contribution in kind of the CAPITAL IV Assets and Liabilities to the Company is supported by (i) a pro forma balance sheet of CAPITAL IV as at 24 February 2006 and signed for approval by the management of CAPITAL IV, which shows that the net asset value of the CAPITAL IV Assets and Liabilities is worth at least USD 1,029,056,133.- (one billion twenty-nine million fifty-six thousand one hundred thirty-three United States Dollars) and (ii) a management certificate dated 24 February 2006 issued by the management of CAPITAL IV, which states in essence that:

«1. the CAPITAL IV Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached pro forma balance sheet of CAPITAL IV as at 24 February 2006;

2. based on generally accepted accounting principles the net worth of the CAPITAL IV Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at USD 1,029,056,133.- (one billion twenty-nine million fifty-six thousand one hundred thirty-three United States Dollars) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the CAPITAL IV Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by CAPITAL IV and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the CAPITAL IV Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of CAPITAL IV.»

A copy of the above-mentioned balance sheet and management certificate, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase of the Company, as follows:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE, S.à r.l.	16,455,914 shares
WPP LUXEMBOURG US HOLDINGS, S.à r.l.	31,195,265 shares
WPP CONSULTING LIMITED	7,664,264 shares
CAPITAL IV LLC	10,604,998 shares
Total	65,920,441 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 2,307,215,435.- (two billion three hundred seven million two hundred fifteen thousand four hundred thirty-five United States Dollars), represented by 65,920,441 (sixty-five million nine hundred twenty thousand four hundred forty-one) shares having a nominal value of USD 35.- (thirty-five Dollars of the United States of America) per share.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Tax exemption

Insofar as the above contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company having its place of effective management in the European Union (i.e. United Kingdom) being contributed to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (la Société). La Société a été constituée le 21 janvier 1999 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 256 du 19 avril 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 décembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206, détentrice de 16.455.914 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35,- chacune,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2006;

2. WPP LUXEMBOURG US HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.208, détentrice de 31.195.265 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35,- chacune,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2006;

3. WPP CONSULTING LIMITED, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres W1J 5RJ, Royaume-Uni, détentrice de 7.664.264 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35,- chacune,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 24 janvier 2006; et

4. CAPITAL IV LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège de direction effective au 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 24 janvier 2006.

Les parties reprises sous les points 1. à 3. ci-dessus sont collectivement désignées ci-après comme les Associés.

La partie comparante reprise sous le point 4. ci-dessus intervient à la présente Assemblée afin de souscrire les nouvelles parts sociales à émettre par la Société.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 55.315.443 parts sociales de USD 35,- chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 1.936.040.505,-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 371.174.930,- (trois cent soixante et onze millions cent soixante-quatorze mille neuf cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) de manière à porter le capital social de la Société à USD 2.307.215.435,- (deux milliards trois cent sept millions deux cent quinze mille quatre cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'émission de 10.604.998 (dix millions six cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35,- (trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, accompagnée de prime d'émission.

3. Intervention, souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des

parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de USD 371.174.930,- (trois cent soixante et onze millions cent soixante-quatorze mille neuf cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) de manière à porter le capital social de la Société à USD 2.307.215.435,- (deux milliards trois cent sept millions deux cent quinze mille quatre cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'émission de 10.604.998 (dix millions six cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 35,- (trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

CAPITAL IV LLC, susmentionné, représenté tel que décrit ci-dessus (CAPITAL IV), intervient au présent acte et déclare (i) souscrire toutes les 10.604.998 (dix millions six cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de USD 35,- (trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs de CAPITAL IV).

L'apport en nature des Actifs et Passifs de CAPITAL IV à la Société, d'un montant net total de USD 1.029.056.133,- (un milliard vingt-neuf millions cinquante-six mille cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter de la manière suivante:

(i) un montant de USD 371.174.930,- (trois cent soixante et onze millions cent soixante-quatorze mille neuf cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde restant d'un montant de USD 657.881.203,- (six cent cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt un mille deux cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société.

Evaluation des Actifs et Passifs de CAPITAL IV

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs de CAPITAL IV à la Société est documentée par (i) un bilan intérimaire de CAPITAL IV au 24 février 2006 et signé pour approbation par le management de CAPITAL IV, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs de CAPITAL IV est au moins égale à USD 1.029.056.133,- (un milliard vingt-neuf millions cinquante-six mille cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) un certificat émis le 24 février 2006 par le management de CAPITAL IV, qui énonce en substance que:

«1. les Actifs et Passifs de CAPITAL IV apportés à la Société sont indiqués sur le bilan intérimaire de CAPITAL IV au 24 février 2006 ci-joint;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs de CAPITAL IV apportés à la Société telle que figurant au bilan en annexe est évaluée au moins au montant de USD 1.029.056.133,- (un milliard vingt-neuf millions cinquante-six mille cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) et depuis la date du dit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs de CAPITAL IV apportés à la Société sont librement cessibles par CAPITAL IV et ne font l'objet d'aucune limitation ou restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou autre droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs de CAPITAL IV apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le management de CAPITAL IV.»

Une copie du bilan et du certificat susmentionnés, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital ci-dessus est comme suit:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE, S.à r.l.	16.455.914 parts sociales
WPP LUXEMBOURG US HOLDINGS, S.à r.l.	31.195.265 parts sociales
WPP CONSULTING LIMITED	7.664.264 parts sociales
CAPITAL IV LLC	<u>10.604.998 parts sociales</u>
Total	65.920.441 parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1^{er}, des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 2.307.215.435,- (deux milliards trois cent sept millions deux cent quinze mille quatre cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 65.920.441 (soixante-cinq millions neuf cent vingt mille quatre cent quarante et une) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 35,- (trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Exonération fiscale

Etant donné que l'apport en nature ci-dessus consiste en la totalité des actifs et passifs d'une société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (à savoir le Royaume-Uni) étant apportés à une autre société constituée dans l'Union Européenne (à savoir le Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: O. Wuidar, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, vol. 27CS, fol. 82, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(027783/230/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

WPP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 68.213.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 266 du 24 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(027785/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

XANTHOS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 115.044.

STATUTES

In the year two thousand six, the twentieth of March.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company LWM HOLDINGS I CORP., having its registered office in Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered the 15th of March 2006 in Luxembourg,

2. Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg, on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg, on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

duly represented by Mr Pascal Fabeck, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered the 20th of March 2006 in Luxembourg.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock holding company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock holding company (société anonyme holding) is herewith formed under the name of XANTHOS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at three hundred and ten thousand Euro (EUR 310,000.-), to be divided into one thousand (1,000) shares with a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 19th of March 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with incontestated, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Thursday of the month of June, at 10 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in Euro
1) LWM HOLDINGS I CORP., prenamed	98	30,380.-
2) Mr Eric Leclerc, prenamed.	1	310.-
3) Mr Jos Hemmer, prenamed	1	310.-
Total	100	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg, on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg, on August 15th, 1952, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg, on December 10th, 1960, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary, who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société LWM HOLDINGS I CORP., ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2006 à Luxembourg,

2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

ici représenté par Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2006 à Luxembourg.

Les prédites procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de XANTHOS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en

espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en Euro
1) LWM HOLDINGS I CORP., prénommée	98	30.380,-
2) M. Eric Leclerc, prénommé	1	310,-
3) M. Jos Hemmer, prénommé	1	310,-
Total	100	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,
- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

M. Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, P. Fabeck, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2006, vol. 533, fol. 60, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 mars 2006.

J. Gloden.

(027983/213/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

R CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 115.009.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of February.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Umberto Ronsisvalle, lawyer, born on July 29, 1969 in Padova (Italy), residing at 14, Quai Antoine 1^{er}, MC-98000 Monte-Carlo (Monaco),
represented by Mr Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, Luxembourg,
by virtue of a proxy given on February 24, 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of R CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form as well in Luxembourg as abroad. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»).

The sole shareholder may appoint Class A and Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers.

Art. 11. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. Delegation of Powers. The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of a Class A Manager or by the joint signature of two Class B Managers.

Art. 15. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on June 20 at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on January 1 and ends on December 31 each year.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) parts have been fully subscribed and paid up by the sole shareholder, Mr Umberto Ronsisvalle, prenamed, by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company, as has been certified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 2,000.- EUR.

Transitory Provision

The first financial year begins today and will end on December 31, 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at three (3), for an unlimited duration, the number of managers and to appoint as:

Class A Manager:

- Mr Umberto Ronsisvalle, lawyer, born on July 29, 1969 in Padova (Italy), residing at 14, Quai Antoine 1^{er}, MC-98000 Monte-Carlo (Monaco).

Class B Managers:

- Mr Joseph Winandy, director of companies, born on February 16, 1946 in Ettelbrück, residing at rue de l'Horizon, Plateau St Hubert, L-5960 Itzig, and

- Mr Jean Quintus, director of Companies, born on November 2, 1939 in Peppange, residing at 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Umberto Ronsisvalle, avocat, né le 29 juillet 1969 à Padova (Italie), demeurant 14, Quai Antoine 1^{er}, MC-98000 Monte-Carlo (Monaco),
représenté par Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, Luxembourg,
en vertu de d'une procuration donnée le 24 février 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination R CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision des Gérants. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

L'associé unique peut nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les Gérants et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe de deux Gérants de catégorie B.

Art. 15. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 20 juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement sont signés par tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 22. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, Monsieur Umberto Ronsisvalle, prénommé, moyennant apport en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.000,- EUR.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants pour une durée illimitée et de nommer:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Umberto Ronsisvalle, avocat, né le 29 juillet 1969 à Padova (Italie), demeurant 14, Quai Antoine 1^{er}, MC-98000 Monte-Carlo (Monaco).

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946 à Ettelbrück, demeurant rue de l'Horizon, Plateau St Hubert, L-5960 Itzig, et

- Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1939 à Peppange, demeurant rue de Fischbach, L-7391 Blaschette.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lebeau, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, vol. 27CS, fol. 81, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

P. Frieders.

(027602/212/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 12, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 112.706.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx notary, residing in Mersch.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 97.795 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042); the articles have been amended pursuant to several deeds;

and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany)

The appearers are here represented by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given under private seal dated 27 October 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name KPI RESIDENTIAL PROPERTY 12, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share Capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euros (50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.1 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the Board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the Board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of shareholders

13. Powers of the General Meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

16. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
BGP INVESTMENT, S.à r.l.	235 Shares
Mr Wolfgang Barg.	15 Shares
Total: two hundred and fifty Shares.	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 2,000.-.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (Before EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 97.795.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), a une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 97.795 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042); les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

Et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne)

Les comparants ci-dessus sont représentés par Monsieur Alain Farana, juriste, résidant à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 27 octobre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RESIDENTIAL PROPERTY 12, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. **Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

14. Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

16. Art. 16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales

BGP INVESTMENT, S.à r.l.	235 Parts sociales
Monsieur Wolfgang Barg	15 Parts sociales
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 Parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ Euro 2.000.-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.) et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

- BGP INVESTMENT, S.à r.l. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l.), ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 97.795

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2- Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, vol. 433, fol. 85, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(111676.3/242/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ETS WANTZ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.
R. C. Diekirch B 103.241.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,
extraordinairement en date du 14 février 2006 à 9.00 heures*

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

Monsieur Claude Wantz, administrateur-délégué, né à Luxembourg, le 26 août 1970 et demeurant à L-8544 Nagem, 8, rue de Rédange;

Madame Georgette Wantz-Leytem, administrateur, née à Ospern, le 24 juillet 1940 et demeurant à L-8544 Nagem, 4, rue de Rédange;

Madame Carine Wantz, administrateur, née à Luxembourg, le 7 mars 1969 et demeurant à L-9175 Niederfeulen, 7, Millewée.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A., (anc. SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.) avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, est également reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Nagem, le 14 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2006, réf. DSO-BN00217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(921075/832/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

ETS WANTZ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.
R. C. Diekirch B 103.241.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 22 février 2006, réf. DSO-BN00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(921055/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mars 2006.

PRIMESPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2514 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 27.465.

Le siège social de la société est sis désormais au:
23, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022006/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

LECANDO BENELUX S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.637.

Extract of the Extraordinary General Assembly, the 22 January 2002

The assembly agrees at the unanimity to renew the current board of Directors:

- Johan Lins;
- Valentin Van den Balck;
- Yves Reginster;

and to elect a fourth director:

- Jean-Jacques André.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2002

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le renouvellement du conseil d'administration, à savoir:

- M. Johan Lins, demeurant Bergamottv 10, 17832 Sweden;
 - M. Valentin Van den Balck, demeurant Ijzerenperglaan 26, B-3020 Herent;
 - M. Yves Reginster, demeurant rue du Bois 2, L-7327 Steinsel, Luxembourg;
 et nomme un quatrième administrateur:
 - M. Jean-Jacques André, demeurant rue des Aubépines 9, L-8052 Bertrange, Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021775/734/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

LECANDO BENELUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 79.637.

Extract of the board of Directors, the 4th May 2002

Johan Lins resigns from the board, and he will be replaced by M. Carl Axel Eriksson.

The current board of directors is:

- M. Carl Axel Eriksson;
- M. Valentin Van den Balck;
- M. Yves Reginster;
- M. Jean-Jacques André.

Extrait du conseil d'administration du 4 mai 2002

Johan Lins démissionne de son poste d'administrateur. En remplacement, M. Carl Axel Eriksson est nommé nouvel administrateur.

Le nouveau conseil d'administration est:

- M. Carl Axel Eriksson, né le 1^{er} mai 1969 à Stockholm (Suède), demeurant Voltac 2-4, 16869 Bromma, Suède;
 - M. Van den Balck, né le 22 juin 1934 à Erps, demeurant Ijzerenperglaan 26, B-3020 Herent;
 - M. Yves Reginster, né le 3 avril 1959 à Ouffot (Belgique), demeurant rue du Bois 2, L-7327 Steinsel;
 - M. Jean-Jacques André, né le 25 juillet 1963 à Chadrac (France), demeurant rue des Aubépines 9, L-8052 Bertrange.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021771/734/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FEROTRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
 R. C. Luxembourg B 31.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2004

L'assemblée décide:

D'accepter la démission du commissaire aux comptes:

Monsieur Roland Mertens.

D'élire comme commissaire aux comptes jusqu'expiration du mandat en 2010:

ELIOLUX S.A., 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, R.C. B 55.997.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN-NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021822/1132/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PAPIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.687.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 2 décembre 2005

- Ancien associé unique: DOWNTOWN BUILDING S.A., avec siège social à CH-Lugano, Piazza Cioccaro 7.
- Nouvel associé unique: BIGLI S.A., R.C.S. Luxembourg B 112.363, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Ch. Agata / P. Marx

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021949/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX II MIXED K, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.513.

Extrait de la Résolution des gérants datée du 10 octobre 2005

Les gérants de PHOENIX II MIXED K, S.à r.l. («la société») ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 10 octobre 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00666. – Reçu 14 euros.

M. van Krimpen.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022204/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PARTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 113.502.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 20 février 2006 que:

- INVESTCORP INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies a transféré le 20 février 2006 l'intégralité des parts sociales (500) à PARTS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 21 février 2006 que:

- PARTS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies a transféré le 21 février 2006 l'intégralité des parts sociales (500) à PARTS HOLDINGS PARTNERS, L.P., ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022097/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.937.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 février 2006

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022085/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

BELUX IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.328.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2004

Messieurs Jean Bintner, Jean-Marie Poos et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société BELUX IMMO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022089/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

EAST GROVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.262.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 décembre 2005

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour EAST GROVE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022091/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

MIWA REAL ESTATES, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg E 2.673.

Extrait des décisions des associés du 13 février 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour MIWA REAL ESTATES

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022094/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

YATAGAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.643.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A. comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

La société FMS SERVICES S.A. est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société YATAGAN HOLDING S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022110/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

WOODCOTE CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 12,000.-.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 115.024.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

MS CHAPEL LLC, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

represented by Maître Stéphane Braun, avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said person appearing acting in the capacity described above has drawn up the Articles of Incorporation of the Company which he hereby declares to form as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of WOODCOTE CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is:

- the issue of bonds, notes or similar debt instruments for the purpose of financing the acquisition of a limited partner interest in any limited partnership or an interest in any other vehicle established to invest in any limited partnership;
- the acquisition and management on its own behalf of a limited partner interest in any limited partnership or an interest in any other vehicle established to invest in any limited partnership;
- the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of bonds, notes or similar debt instruments; and
- the making of deposits at banks or with other depositaries.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and any other regulated financial activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up corporate capital of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) divided into two hundred and forty (240) shares with a par value of fifty Pounds Sterling (GBP 50.-) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Chapter III.- Board of managers, Statutory auditor

Art. 7. Board of Managers. The Company shall be managed and administered by a board of managers composed of at least three members who need not be shareholders, the majority of which shall be Luxembourg resident.

The managers shall be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of shareholders.

The board of managers shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two managers so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another manager as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of managers by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of managers to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each manager may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting and by any other manager. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved

by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of managers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Liability of the Managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitment taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor(s). The supervision of the accounts of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) (if any) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the board of managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to all the other powers reserved to the board of managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of August of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the

amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two managers.

Chapter V.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 20. Accounting Year. The Company's accounting year begins on the first day of April and ends on the last day of March of each year.

The board of managers draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of managers, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31st March 2007.

Subscription and payment

The appearing person, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
MS CHAPEL LLC, prenamed	12,000.- GBP	240	12,000.- GBP

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital, has taken the following resolutions:

- I) The number of managers is set at three (3).
- II) The following have been elected as managers until the approval by the shareholder(s) of the annual accounts as at 31 March 2007:

1.- TMF CORPORATE SERVICES S.A., established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 84.993);

2.- Mr Jan-Willem van Koeverden brouwer, having his professional address at 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg;

3.- Mr Jerry L. Smith, having his professional address at Morgan Stanley 1585 Broadway, NY 10036, USA.

- III) The registered office of the Company is established at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing known to the undersigned notary by its name, usual surname, civil status and residence, said person appearing has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MS CHAPEL LLC., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

ici représentée par Maître Stéphane Braun, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts de la société qu'il déclare constituer:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination WOODCOTE CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet social:

- l'émission d'obligations, titres ou autres instruments de dette dans le but de financer l'acquisition d'une participation en tant que limited partner dans tout limited partnership ou une participation dans toute autre société constituée aux fins d'investir dans tout limited partnership;

- l'acquisition et la gestion pour son propre compte d'une participation en tant que limited partner dans tout limited partnership ou une participation dans toute autre société constituée aux fins d'investir dans tout limited partnership;

- la constitution de sûretés portant sur ses avoirs en relation avec l'émission d'obligations, titres ou autres instruments de dette;

- les dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires.

La Société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et de toute autre activité financière réglementée.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la Société est de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) divisé en deux cent quarante (240) actions d'une valeur nominale de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Titre III.- Conseil de gérance, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, dont la majorité devra être domiciliée à Luxembourg.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

Art. 8. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance désignera temporairement à la majorité des associés respectivement des gérants présents un autre gérant pour présider l'assemblée générale des associés ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance à tous les gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télex, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télex, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion et par un autre gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil de gérance.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur,

associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature, conjointe ou individuelle, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associés ou non.

Les commissaires aux comptes sont nommés le cas échéant par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par télécopie. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par télécopie à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois d'août de chaque année à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure, vote. Les assemblées générales des associés seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le conseil de gérance peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des associés.

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Sous réserve des restrictions légales, chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Le conseil de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes. Le conseil de gérance soumet ces documents à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2007.

Souscription et paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
MS CHAPEL LLC, prénommée	12.000,- GBP	240	12.000,- GBP

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant susmentionné, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris es résolutions suivantes:

I) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
 II) Sont nommés gérants, leur mandat venant à expiration à la date de l'approbation par le/les associé(s) des comptes annuels au 31 mars 2007:

1.- TMF CORPORATE SERVICES, établie et ayant son siège sociale au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 84.993);

2.- Monsieur Jan-Willem van Koeverden brouwer, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

3.- Monsieur Jerry L. Smith, ayant son adresse professionnelle à Morgan Stanley 1585 Broadway, NY 10036, USA.

III) Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. Braun, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2006, vol. 901, fol. 75, case 9. – Reçu 174,96 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(027672/239/482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

VUMYSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 96.820.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Nomination de la société F.M.S. SERVICES S.A. comme Administrateur, en remplacement de Jean-Marie Poos démissionnaire. Elle est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour la société VUMYSA S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022112/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ZANDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.860.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A. comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le siège social de FMS SERVICES S.A. est domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société ZANDOLI HOLDING S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022114/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.
